

CONSEIL MUNICIPAL D'AURIBAIL

Procès-Verbal

Séance du 3 avril 2023 à 20h30

L'an deux mille vingt-trois, le trois avril à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'AURIBAIL s'est réuni en session ordinaire, après convocation légale en date du 28 mars 2023, sous la présidence de Monsieur Serge MARQUIER, Maire

Nombre de conseillers en exercice : 11

Quorum : 6

Nombre de conseillers présents : 8

Nombre de conseillers votants : 8

Date de Convocation du Conseil Municipal : 28/03/2023

PRESENTS : M. MARQUIER Serge, Mme DEJEAN Jacqueline, M. HAMOUDI Alain, M. BELLARD Jean-François, Mme CAYUELAS Adeline, Mme HIGOUNET Delphine, M. LETULLE Frédéric et M. SCAPIN Michel.

EXCUSES : M. AUBEL Laurent, M. COQUARD Thierry et M. PRUD'HOMME David-Fitzgerald.

Monsieur Alain HAMOUDI a été élu secrétaire.

La séance est ouverte à 20h30.

Monsieur le Maire procède à l'appel nominal des conseillers et propose de désigner Monsieur HAMOUDI Alain en tant que secrétaire de séance en application de l'article L.2121-15 du CGCT.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal du conseil municipal du 20 mars 2023, invite les conseillers à formuler des remarques sur la rédaction. A l'absence d'observations, le Conseil Municipal approuve ce procès-verbal.

2023- 2/1 : Vote des taux 2023.

Monsieur le Maire rappelle les taux de 2022 et propose de ne pas les augmenter.

TAXES	Taux 2022 (rappel)	Taux 2023
Taxe Foncière sur les propriétés bâties	32.76	32.76
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties	71.38	71.38
Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale (THRS)	10.56	10.56

Voté à l'unanimité.

Pour :	8	Abstention :	0	Contre :	0
--------	---	--------------	---	----------	---

2023- 2/2 : Vote du Budget Primitif 2023.

Monsieur le Maire rappelle qu'à partir du 1^{er} janvier 2023, la nomenclature budgétaire et comptable est la M57, le vote est par nature et par chapitre globalisé et le principe de la fongibilité des crédits (hors dépenses de personnel) permettant les mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7.50% des dépenses réelles de chacune des sections.

SECTION	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	174 000.00 €	174 000.00 €
INVESTISSEMENT	930 000.00 €	930 000.00 €
TOTAL	1 104 000.00 €	1 104 000.00 €

Voté à l'unanimité.

Pour :	8	Abstention :	0	Contre :	0
--------	---	--------------	---	----------	---

Questions diverses :

- Plan Communal de Sauvegarde :
Il doit être élaboré par la commune, il définit l'organisation pour assurer l'alerte, la protection et le soutien de la population et précise les modalités d'intervention en cas de risques majeurs sur la commune.
Un courrier va être distribué dans les prochains jours pour recenser les besoins d'informations pratiques concernant les foyers des administrés. Ce document restera confidentiel et utilisé exclusivement par la mairie.
- Salle des fêtes :
Une barrière sera mise en place pour éviter que les véhicules se garent sur l'esplanade devant la salle.

Séance levée à 22h00

Le secrétaire de séance,

Le Maire,